



Versements mensuels amiables

Par **francis60500**, le **02/02/2009 à 17:26**

Bonjour,
Je suis mis en demeure par un huissier de régler la dette de mon ex (des loyers non-payés, le bail n'avait pas été mmmis à son seul nom après notre séparation)
Je me suis rendu chez l'huissier, et ai proposé de régler l'équivalent de la somme saisissable sur mon salaire directement (550€) ce que fais mensuellement depuis 4 mois, hors ma situation a changée depuis, et je voudrais ne verser que 300/350€ (obligation de déménagement)
Sachant qu'aucun échéancier n'a été mis en place (peut être parceque mon ex est poursuivie aussi et que l'égitiment c'est sa dette, mais elle est au chômage), puis je le faire ?
Cordialement

Par **domi**, le **02/02/2009 à 17:28**

bonjour , vous pouvez le faire , mais uniquement en accord avec l'huissier ! Domi